



FONDS  
croix-rouge française



PROGRAMME DE RECHERCHE DU FONDS CROIX-ROUGE FRANÇAISE

APPEL A BOURSE POSTDOCTORALE 2017

# BOURSES FONDS AXA POUR LA RECHERCHE

« GESTION DES RISQUES ET ACTION HUMANITAIRE »

## Présentation

---

La Croix-Rouge française est pionnière de l'action humanitaire depuis plus de 150 ans. Poursuivant son engagement pour un monde plus humain et plus juste, elle a créé en 2013 le Fonds Croix-Rouge française. Ce fonds de dotation est dédié à la promotion des travaux de recherche consacrés aux modalités d'une action humanitaire en transition<sup>1</sup>, ainsi qu'à la nature des liens qui unissent les champs de l'humanitaire et du social.

Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, le Fonds a décidé de s'associer au Fonds AXA pour la Recherche ([www.axa-research.org](http://www.axa-research.org)) pour lancer un appel à bourses postdoctorales sur des thématiques spécifiques. Le Fonds AXA pour la Recherche apporte son soutien à des scientifiques et à des institutions d'excellence dont les recherches sont liées aux risques environnementaux, aux risques pesant sur la vie humaine, et aux risques socio-économiques.

---

<sup>1</sup> Jean-François Mattei et Virginie Troit, 'La Transition Humanitaire', *Médecine/sciences*, 32.2 (2016), 211–16.

# Thématiques de recherche

---

## Risques sur la santé et réponse humanitaire dans les pays du Sud

La santé reste le secteur d'intervention prioritaire de nombreuses ONG. Selon l'ONG Solthis, « *aujourd'hui dans le monde, 400 millions de personnes n'ont pas accès aux soins essentiels. S'il y a bien eu des progrès indéniables en santé mondiale, les besoins restent immenses notamment pour apporter une réponse de long terme aux enjeux de santé. En Afrique notamment, les systèmes de santé demeurent fragiles en raison du manque de ressources financières, des problématiques d'organisation et de ressources humaines.* »

Dans ce contexte d'accès aux soins inégaux, deux axes de recherche nous paraissent prioritaires. Certaines ONG telles que MSF ont su développer de réelles capacités de réponse à l'apparition de nouvelles pandémies ces dernières années (choléra en Haïti, méningites ou rougeoles au Niger, Kala-azar au Soudan, etc.). Cependant, face au virus Ebola, à celui de la fièvre de Marbourg, ou à de nouvelles pandémies comme celles à transmission rapide et accélérée par les modifications des modes de production (pandémie aviaire H5N1) ou à l'intensification des flux de population permise par les systèmes de transports publics et aériens (H1N1), "la plupart des ONG médicales sont hors-jeu" et montrent leurs limites selon l'ONG Santé Sud. Comment anticiper le risque de pandémie et s'y préparer dans les pays où les systèmes de santé sont fragiles ?

La fracture médicale est une réalité pour un nombre très important de personnes dans le monde, particulièrement dans les pays du Sud. Aujourd'hui encore, en Afrique, 1 femme sur 16 meurt en accouchant et 1 enfant sur 5 n'atteint pas l'âge de 5 ans par suite d'infections respiratoires, de diarrhées, de paludisme ou de rougeole. Comment contribuer à un développement durable de la santé, et améliorer l'accès à des soins de santé et un suivi médical de qualité pour les plus vulnérables (femmes enceintes et nouveau-nés, populations isolées en zones rurales, personnes handicapées, enfants abandonnés ou vulnérables, jeunes en rupture sociale, personnes atteintes de maladies graves ou négligées...) ? Comment mieux comprendre et enrayer les mécanismes d'absence de prise en charge, la constitution de déserts médicaux et l'exclusion de la santé à grande échelle dans les pays du Sud ?

## Risques climatiques et assurances contre les catastrophes naturelles

Les bouleversements climatiques et aléas naturels ont des conséquences qui dépassent largement les seuls impacts environnementaux. Ceux-ci engendrent des crises humanitaires et sanitaires aux causes et modes de gestion spécifiques, et dont la multiplication, selon toute prévision, amènera ONG, États, entreprises, institutions internationales à gérer des volumes d'opération en forte croissance à l'avenir. Ce contexte nouveau amène ONG, entreprises, institutions internationales à repenser leur action dans l'optique d'une transition ou articulation plus poussée avec les objectifs du développement durable, et les pouvoirs publics locaux à opter pour des modes innovants de gestion des risques et des catastrophes (nouveaux mécanismes assurantiels, *Disaster Risk Reduction*) et de

transition énergétique. Il est donc important de s'interroger sur ce que ces bouleversements environnementaux impliquent à la fois en termes de conséquences pour les populations ainsi qu'en termes de conception et de pratique de l'action humanitaire. En quoi les risques environnementaux accrus et les évolutions que connaît le secteur humanitaire sont-ils liés l'un à l'autre ? En quoi s'entremêlent-ils dans les réponses apportées aux crises ?

Les nouveaux systèmes assurantiels contre les conséquences humanitaires des catastrophes naturelles, comme l'*African Risk Capacity* (ARC) qui s'adresse aux États par exemple, constituent-ils une voie vers la transition humanitaire, plus d'autonomie et une nouvelle répartition des rôles ? Cet axe thématique vise spécifiquement à étudier les modalités de mise en œuvre d'un modèle assurantiel tel que l'ARC en analysant ses composantes auprès de toutes les parties prenantes : comment les plans de contingence sont-ils négociés, avec quels programmes et quel bilan pour ceux qui ont déjà été testés ? Comment les ONGI s'emparent-elles de ces opportunités assurantielles pour se proposer comme partenaire ? Comment les grands assureurs mondiaux entrent-ils dans le jeu par le biais de l'assurance ou de la réassurance ? Comment l'approche dite paramétrique ou indiciaire de l'assurance, s'appuyant sur de nouvelles technologies, peut-elle apporter une meilleure protection aux populations et aux entreprises victimes de catastrophes naturelles ?

### **Risques liés à l'eau et impacts sur la malnutrition**

Aujourd'hui, 663 millions de personnes n'ont pas accès à un point d'eau amélioré et 1,8 milliard utilisent toujours des points d'eau contaminés par des matières fécales. 2,4 milliards de personnes manquent toujours d'un assainissement adéquat et 1 milliard d'entre elles défèquent encore en plein air avec tous les risques que cela engendre<sup>2</sup>.

L'impact sur la santé des populations est immédiat puisque, à cause de l'insalubrité de l'eau de boisson et du manque d'assainissement et d'hygiène, 842 000 personnes meurent chaque année dont 361 000 enfants de moins de 5 ans. En 2016, les maladies d'origine hydrique restent l'une des principales causes de mortalité au monde et certainement la principale cause de mortalité juvénile. Le lien entre défécation à l'air libre et santé publique est bien établi. Pour contrecarrer cette pratique à risque, certains organismes utilisent l'approche ATPC, Assainissement Total Piloté par la Communauté (Côte d'Ivoire, Haïti, Tchad...). Mais cette approche qui vise l'éradication de la défécation à l'air libre ne prend pas en compte les déjections animales, alors même que *Cryptosporidium parvum* par exemple, directement lié au bétail, est un des pathogènes les plus communs associés aux diarrhées, décès et est responsable de malnutrition aiguë (Marshak, 2016).

Encore peu de recherches rendent compte du lien qui existe entre eau, (mal)nutrition et bétail. Des projets de recherche pourraient évaluer la pertinence, l'efficacité et l'impact des projets eau-hygiène-assainissement et de l'ATPC sur l'amélioration de la santé des populations en zone d'élevage. Quelles approches anthropologiques et sociologiques peuvent être déployées pour une meilleure prise en compte et prise en charge de ce facteur de malnutrition ? Quelles stratégies et/ou alliances les acteurs de ces programmes doivent-ils développer pour prendre en compte les risques

---

<sup>2</sup> WHO/UNICEF. Joint Monitoring Program on Water Supply and Sanitation, Progress on Sanitation and Drinking Water - 2015 Update and MDG Assessment, JMP, 2015.

sur les maladies hydriques et mettre en place des mesures de prévention en se basant sur une meilleure connaissance des pathogènes liés aux excréments d'animaux ?

## Zones géographiques de recherche

---

Ces thèmes pourront être abordés de manière transversale ou lors d'une recherche géographique ciblée portant sur une zone spécifique ou un pays. Le Fonds, en collaboration avec le Fonds AXA pour la Recherche, a identifié pour cet appel huit pays prioritaires :

- Burkina Faso,
- Côte d'Ivoire,
- Mali,
- Madagascar,
- Maroc,
- Niger,
- Sénégal,
- Tchad.

Les pays ciblés constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du MAEDI français.

## Conditions de candidature

---

Les financements accordés par le Fonds ont pour objectif de couvrir le coût d'une année de recherche dans le cadre d'une bourse postdoctorale individuelle. Il s'agit de bourses de perfectionnement à la recherche accordées selon un barème de base correspondant à **20.000 euros pour un an**<sup>3</sup>.

Il est possible de proposer une candidature par appel. Toutefois chaque candidat ne pourra se voir attribuer qu'une seule bourse et, le cas échéant, devra choisir.

Seuls les chercheurs rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences sociales (en particulier en science politique, anthropologie, sociologie, philosophie, éthique) ou des sciences médicales (médecine, santé publique) ;

---

<sup>3</sup> La somme forfaitaire de 20.000 euros comprend des frais de gestion de 15% prélevés par le Fonds. La somme nette perçue par le chercheur s'élève à 17.000 euros.

- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- ne pas occuper par ailleurs un poste permanent à plus de 50% ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par le Fonds ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Il n'existe pas de condition de nationalité. Le Fonds privilégie toutefois les candidatures des chercheurs résidant dans les zones géographiques de recherche prioritaires.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, le chercheur souhaitant candidater doit :

- présenter son projet de recherche en langue française ;
- être présenté par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par le Fonds tels que définis dans ce document ;
- se préinscrire conformément au paragraphe détaillé ci-après **avant le 23 mars 2017** ;
- retourner au Fonds Croix-Rouge française le formulaire de candidature complété et accompagné des pièces demandées **avant le 17 avril 2017** ;

## Préinscription et dépôt de candidature

---

Le dépôt d'une candidature se fait en deux temps :

### A. Préinscription

Le candidat doit dans un premier temps adresser au Fonds par courrier électronique les pièces suivantes **avant le 23 mars 2017** (la date de réception électronique faisant foi) :

1. la fiche signalétique dûment complétée (à télécharger sur [www.fondcrf.org](http://www.fondcrf.org) ou à demander à [admin@fondcrf.org](mailto:admin@fondcrf.org)) ;
2. la présentation de la problématique et du terrain choisis, ainsi que la méthodologie envisagée (5 500 caractères maximum, notes et espaces compris) ;
3. une lettre de motivation ;
4. un CV actualisé détaillant le parcours universitaire et professionnel du candidat ;
5. la copie du diplôme de doctorat (ou une attestation témoignant que la soutenance aura lieu avant le 30 juin 2017) certifiée conforme et visée par l'école doctorale ;
6. un justificatif de domicile.

Ce dossier doit être envoyé par voie électronique à [admin@fondcrf.org](mailto:admin@fondcrf.org) ou par voie postale à l'adresse du Fonds. En cas d'avis favorable, le candidat recevra une attestation de préinscription qu'il devra joindre à son dossier de candidature.

### B. Dépôt de candidature

Le candidat doit adresser au Fonds l'attestation de préinscription reçue ainsi que le formulaire de candidature dûment complété (à télécharger sur [www.fondcrf.org](http://www.fondcrf.org) ou à demander à [admin@fondcrf.org](mailto:admin@fondcrf.org)). Le tout doit être retourné au Fonds accompagné des pièces suivantes **avant le 17 avril 2017** (la date de réception électronique faisant foi) :

1. le descriptif détaillé du projet de recherche (35 000 caractères maximum, notes et espaces compris), qui doit comporter une revue de littérature, une problématique, un exposé de l'intérêt de la recherche pour la compréhension du monde humanitaire et ses enjeux, ainsi qu'une méthodologie, un chronogramme et calendrier de recherche ;
2. la grille d'évaluation et de gestion des risques dûment remplie (à télécharger sur [www.fondcrf.org](http://www.fondcrf.org)) ;
3. une copie du rapport de soutenance de thèse (si soutenue) en français ou en anglais ;
4. une lettre de soutien du responsable du laboratoire ou institution de recherche accueillant le post-doctorant ;
5. une lettre de référence d'un responsable scientifique du post-doctorant.

Ce dossier doit être envoyé par voie électronique à [admin@fondcrf.org](mailto:admin@fondcrf.org) ou par voie postale à l'adresse du Fonds.

## Modalités du soutien financier et obligations

---

- Le Fonds n'apporte aux chercheurs aucun soutien financier ni logistique au-delà de la bourse qu'il leur attribue. Chaque chercheur est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement du Fonds.
- Le chercheur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le chercheur s'engage à respecter le calendrier scientifique du Fonds concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et *working papers*. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre de journées d'études organisées par le Fonds.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par le Fonds Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le chercheur étaient diffusés ou utilisés par le Fonds, ce à quoi le chercheur consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le Fonds verse 90% du montant de la bourse en trois fois: au premier mois de recherche, et après réception de chacun des deux rapports d'étape. Le solde, soit 10% du montant total, est versé après la remise des deux *working papers* au Fonds.
- La période de recherche, ainsi que celle de financement, commencent le 1er septembre de l'année d'attribution de la bourse. Cependant le versement de la première tranche de la bourse est conditionné à la confirmation par le chercheur au Fonds par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 1er septembre doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard ou manquement déontologique remettant en cause la confiance entre le chercheur et le Fonds par son caractère injustifié, ou la

faisabilité de la recherche dans les délais prévus par sa longueur pourra entraîner le report ou l'annulation du financement.

- L'attribution de la seconde et troisième tranche dépend de la volonté expresse réaffirmée du chercheur à poursuivre sa recherche de par l'envoi des deux rapports d'étape à son parrain ou sa marraine et au conseiller scientifique du Fonds. Le chercheur doit informer, dans les meilleurs délais, le FCRF de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail, il sera mis fin au versement de la subvention, le Fonds se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou une partie de la subvention d'ores et déjà versée. De même tout retard dans l'envoi des rapports ou manquement déontologique remettant en cause la confiance entre le chercheur et le Fonds par son caractère injustifié ou sa longueur pourra entraîner le report ou l'annulation du financement.
- Le candidat s'engage à faire part de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le chercheur dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que lui et ne reflètent pas nécessairement ceux du Fonds Croix-Rouge française.

## Calendrier prévisionnel

---

25 janvier 2017	Lancement de l'appel
23 mars 2017	Clôture des préinscriptions
17 avril 2017	Clôture des candidatures
Début juillet 2017	Communication des résultats
Juillet-Août 2017	Signature par les lauréats de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 <sup>er</sup> septembre 2017	Début des recherches

### **IMPORTANT**

*Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français (rapport de soutenance de thèse mis à part), complétées par informatique (Calibri 11, interligne 1.5) et envoyées au format PDF. L'absence de l'une de ces pièces entraînera le rejet automatique de la candidature. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du dossier même si l'appel à candidatures est encore ouvert.*

**Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :**

FONDS CROIX-ROUGE FRANCAISE  
Hôpital Henry Dunant - 95 rue Michel-Ange  
75016 Paris

+33(0)1 40 71 16 34  
[admin@fondcrf.org](mailto:admin@fondcrf.org)